



FSU 22

Déposé le 21 juin 2013

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes d'Armor

n° 37 - juin 2013

Contre l'austérité généralisée, la mobilisation doit être générale !

Nous constatons que la crise économique et sociale se double d'une crise politique qui entraîne le développement de forces porteuses d'exclusion, de racisme, de xénophobie, de recul démocratique et de violences inacceptables.

Les politiques d'austérité, menées partout en Europe ont échoué. Or le gouvernement s'engouffre dans cette logique et engage une politique au service de la finance, et, une politique qui s'oppose au progrès social pour tous, qui réfute les valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie et d'égalité.

Dans ce contexte, la Fonction Publique et les Services Publics doivent être reconnus pour ce qu'ils sont : un puissant levier pour sortir de la crise. Il faut les soutenir et les développer pour qu'ils soient des outils appropriés pour réaliser les mutations économiques, écologiques ou culturelles nécessaires à un véritable progrès social et pour juguler cette crise économique et sociale qui s'aggrave.

Pour ce faire il est aussi nécessaire d'obtenir une juste reconnaissance du travail des salariés du privé et des fonctionnaires ainsi que la revalorisation de leurs salaires.

En effet, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC de la fonction publique se sont réunies le lundi 3 juin 2013.

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de poursuivre un gel des salaires de 4 années

de la Fonction Publique, demandent de rompre avec cette politique de gel sans précédent et n'acceptent pas que les agents de la FP continuent à faire les frais de la crise économique.

De même, alors que va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, SOLIDAIRES, CFTC et CGC soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT (1), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP (2) sont aujourd'hui la continuité.

Ce sont toutes ces exigences que portera la FSU lors de la prochaine conférence sociale.

Au niveau européen, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA membres de la Confédération européenne des syndicats s'inscrivent dans la campagne décidée par la CES en vue du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013. L'Europe doit changer de cap. qu'il est urgent de mettre fin à des coupes injustes dans les dépenses publiques qui contribuent à augmenter le chômage, les inégalités, la pauvreté, dégradent les services publics et aggravent la récession.

Elles se prononcent en faveur d'une politique d'investissements favorisant une croissance et des emplois durables, des mesures permettant de

Dispensé de timbrage

Saint-Brieuc CTC

P

PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

mettre fin à la concurrence en matière de salaires et de conditions de travail, à la concurrence fiscale, à la fraude et à l'évasion fiscale. C'est le sens de la proposition de contrat social pour l'Europe qu'elles soutiennent.

A

leur demande, la CES et les organisations syndicales françaises qui en sont membres seront reçues par le Président de la République le 19 juin. Elles lui feront part de leurs demandes et attendent du chef de l'Etat et du gouvernement qu'ils portent ces objectifs et ces priorités lors du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013.

En appui à cette démarche et dans le cadre d'une campagne syndicale européenne, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA ont appelé à participer au rassemblement qu'elles ont organisé à Paris le 19 juin, jour de la rencontre de la Secrétaire générale de la CES et des Secrétaires généraux et présidents des organisations françaises avec le Président de la République.

La FSU appelle au rassemblement de tous les salariés afin de peser sur ces choix d'avenir.

Olivier Debretagne

(1) RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques - HPST : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires - RCT : Réforme des Collectivités Territoriales

(2) Projet de loi portant sur l'Acte III de la décentralisation - MAP : Modernisation de l'Action Publique

Sommaire

page 1 Edito

page 2 Des nouvelles du Trégor : collège Le Goffic ; collèves briochins : communiqué FSU

page 3 Rythmes scolaires ; CHSCT : point d'étape

page 4 Retraites : non à la régression sociale

Encart Présentation du CHS-CT départemental - Vade mecum CHSCT

Ce n'est pas la " culture de négociation" chère au président du Conseil Général qui a prévalu dans un premier temps dans le dossier de la reconstruction du collège le Goffic de Lannion. En 2006, la municipalité de Lannion avait proposé le transfert du collège dans le quartier de Ker Uhel à 2 km du centre-ville. Un collectif laïque de défense du collège public du centre ville (à l'intérieur duquel la FSU Trégor avait d'ailleurs joué un rôle moteur) regroupant des personnels, des parents, des citoyens s'était alors constitué pour réclamer le maintien du collège en centre-ville. Ses arguments avaient fini par être entendus par le Conseil Général en octobre 2006 : ce dernier s'était engagé à une restructuration sur site de l'établissement. Cependant le Conseil Général et les autorités municipales n'ont pas respecté leurs engagements et ont laissé les bâtiments se dégrader.

En janvier 2013, un conseiller général annonce brutalement dans la presse la reconstruction du collège Le Goffic à Ker Uhel sans aucune concertation préalable des intéressés mais avec l'approbation de la municipalité.

Quelle absence de démocratie !

Le collectif laïque de défense du collège a donc été réactivé. Parallèlement, la FSU du collège Le Goffic a réuni une Assemblée Générale des personnels qui s'est prononcée massivement pour le maintien du collège en centre-ville. Le conseil d'administration du collège a d'ailleurs voté à une écrasante majorité contre le transfert du collège dans un quartier périphérique.

La FSU 22 défend cette position des personnels et des parents d'élèves pour les raisons suivantes :

- en centre ville le collège bénéficie de la proximité des équipements culturels et sportifs (théâtre, médiathèque, cinéma, parc du Stanco...), du CIO et des lieux de prévention et d'écoute ; une délocalisation à la périphérie crée des contraintes évidentes en matière de déplacement (réservation et financement des cars par exemple).

- pour une réelle mixité sociale, il semble préférable de faire sortir les jeunes issus de milieux défavorisés de

leur quartier de Ker Uhel plutôt que de les y enfermer.

- Si le collège Le Goffic était délocalisé en périphérie, il ne resterait plus qu'un collège en centre-ville, le collège privé Saint-Joseph, Lannion serait alors la seule ville du Département dans cette situation. Serait-il alors normal que les élèves du collège public ne bénéficient pas de la même proximité que les élèves du privé avec les ressources culturelles du centre ville ? S'y ajoute aussi le risque de voir une fuite d'élèves vers le privé en cas d'éloignement du collège Le Goffic du centre ville.

- Une délocalisation du collège à la périphérie constitue par ailleurs une disparition supplémentaire d'un service public du centre-ville et contribue à amoindrir sa vitalité .

La FSU avec le collectif a exigé que tout soit mis sur la table, en particulier l'aspect financier qui doit aussi tenir compte de la construction d'installations sportives répondant aux exigences du programme d'EPS.

Toute la lumière doit aussi être faite sur le degré de pollution d'un terrain du centre ville de 9 hectares qui pourrait accueillir un collège.

Grâce aux actions concomitantes du collectif et de la FSU, le dossier du collège Le Goffic a beaucoup évolué depuis janvier 2013 alors qu'une seule solution (Ker Uhel) était initialement avancée dans l'urgence et l'arbitraire.

Les deux autres solutions (restructuration sur place et construction neuve à Nod Huel) sont désormais prises en compte et mises à l'étude notamment après la rencontre de la FSU départementale puis du collectif avec la président du Conseil Général le 7 mai.

Claudy Le Breton y a réaffirmé son attachement à « la culture de négociation » et a bien fait comprendre que c'est le Conseil Général qui en dernier ressort prendra la décision.

Mais aujourd'hui cependant rien n'est encore décidé. La FSU 22 et le collectif restent très prudents, mobilisés et déterminés. Ils attendent une réponse ferme et définitive avant la fin de l'année 2013 ce à quoi s'est engagé le président du Conseil Général.

Christian Kervoalen

Communiqué de presse de la FSU 22 sur les collèges de l'agglomération briochine

La FSU 22 prend acte des annonces faites le vendredi 22 mars en groupe de travail par M. Le Caër, Vice-Président en charge des affaires scolaires et réitérées le mardi 4 avril en CDEN : reconstruction du Collège Terry de Lamballe, construction d'un nouveau collège à l'Est de l'agglomération briochine (livraison des 2 collèges en 2018), reconstruction de Racine sur site après transfert des élèves à Beaufeuillage (le temps de la reconstruction jusqu'en 2023).

Nous avons lors de cette réunion, réaffirmé que, pour la FSU 22, il n'y pas de collège en trop sur Saint-Brieuc et qu'à terme, il faudra maintenir tous les collèges de

l'agglomération (des établissements à taille humaine).

Un nouveau point sur les effectifs et les flux se fera en 2019-2020. Le Conseil Général s'est engagé à nous associer à toutes les réflexions et suivis de sectorisation, de cartes scolaires, de mutations des personnels, de transports, d'amélioration de la mixité sociale... dès l'annonce faite à l'Assemblée départementale.

La FSU 22 veillera à ce que ces engagements soient tenus.

Les Co-secrétaires départementales
Brigitte Jacob et Marylène Le Maux

La réforme des rythmes scolaires, pourtant souhaitée par une grande partie de la communauté éducative, suscite de plus en plus de controverses. Le report de nombreuses communes à 2014 prouve s'il en est besoin combien cette réforme souffre d'un manque de concertation et d'une absence de moyens pour qu'elle soit à la hauteur des ambitions annoncées.

La nécessité de transformer les rythmes scolaires s'appuie sur le constat fait par tous les enseignants et les chrono-biologistes de journées de classe trop lourdes et d'un calendrier scolaire qui répond à d'autres impératifs que celui du bien-être des enfants.

Pour le moment, le ministre a choisi de réformer dans la précipitation la semaine en imposant un cadre horaire extrêmement restrictif qui ne permet pas de mettre en place des innovations qui seraient le signal d'une véritable réflexion sur l'articulation entre les temps scolaires et péri-scolaires.

Dans les communes qui ont annoncé leur volonté de passer à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2013, la qualité de la concertation n'a pas toujours été à la hauteur de l'attente des parents et des enseignants.

Pourtant cette réforme si elle veut être réussie pour tous les enfants et sur tout le territoire doit prendre en compte l'avis et l'expertise des différents acteurs qui la mettront en oeuvre, tout particulièrement celui des enseignants.

Parce que ce sont les mêmes enfants qui sont

au coeur des projets d'école et des projets éducatifs locaux, il est plus que souhaitable que les projets qui organiseront les temps péri-éducatifs soient construits en cohérence et en complémentarité. Parce que leurs fonctions respectives ne doivent pas être confondues, il ne doit y avoir ni concurrence, ni substitution. **Le péri-scolaire ne doit pas faire l'école à la place de l'École.**

Il n'en reste pas moins que cette réforme telle qu'elle est menée, ne fait que **renforcer l'inégalité entre les territoires.**

Communes "riches" et déjà dotées de structures communales ou associatives permettant la mise en place de temps péri-éducatif de qualité d'un côté et de l'autre toutes celles qui contraintes par des budgets serrés ne pourront que bricoler.

Mettre en place, partout sur le territoire des temps éducatifs de qualité "à côté de l'école", cela suppose d'en assurer les moyens, par un système de péréquation concernant toutes les communes.

La réforme des rythmes scolaires n'est qu'un élément de la lutte à mener contre l'échec scolaire, il reste beaucoup à faire : revoir les programmes de 2008, rétablir des RASED en nombre suffisant pour travailler sur la difficulté scolaire, baisser les effectifs par classes, nommer plus de maîtres que de classes, déconnecter le temps des élèves de celui des enseignants (passage de 24+3h à 21h+3)...

Florence Antognazza

CHSCT départemental

Le 8 octobre 2012 le CHSCTD (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental) a été installé officiellement.

Cette instance réunit 7 représentants des personnels de l'Education nationale (dont 4 élus de la FSU) et les représentants de l'administration. Nous avons à cœur de débattre enfin dans cette nouvelle instance des conditions de travail dans le monde de l'enseignement, et c'est peu dire que les sujets ne manquent pas en la matière...

Même si la tendance de la Direction académique serait de faire de ces réunions des moments de réflexions très administratives, **les élus FSU s'emploient à faire état des réelles difficultés rencontrées par nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions afin de porter le débat vers l'amélioration des conditions de travail.**

Les CHSCT découlent directement d'une loi de 2001, dont le décret d'application a été validé en 2011 !

C'est dire si l'Etat ne s'est pas précipité dans la reconnais-

sance et la prise en compte des conditions de travail de ses agents (ce qui s'applique depuis fort longtemps dans la législation du travail de droit privé).

C'est toujours à partir de contacts et de témoignages de collègues qu'il nous est possible d'intervenir.

Vous trouverez dans ce bulletin une fiche avec les contacts de vos représentants FSU.

Roland Le Cam

A l'horizon 2020 il manquerait 20 milliards, voire 25 pour financer les retraites... C'est ce que clament urbi et orbi dans un concert parfait Medef, gouvernement, et principaux médias. Autrement dit, les réformes successives imposées aux salariés et aux retraités, de celle de Balladur en 1993 à celle de Woert en 2010, ont échoué...

Jugé imparable et tenant du soi-disant bon sens, est repris en boucle et sans que ceux qui le contestent puissent avoir voix au chapitre, sauf rares exceptions, « l'argument » de l'allongement de la durée de la vie. Toutefois, chiffre pas assez connu, l'espérance de vie en bonne santé était en 2010 de 63,5 ans pour les femmes et de 61,9 ans pour les hommes (INSEE)...

On devrait pourtant réfléchir à ceci : si en France la moyenne de l'espérance de vie a augmenté, c'est aussi parce que les travailleurs bénéficient d'une retraite... (dont l'âge avait d'ailleurs été abaissé en 1981 à 60 ans pour tous), parce qu'il existe aussi des régimes spéciaux permettant de partir avant cet âge... et également parce que les luttes passées ont permis l'amélioration des conditions de travail, l'abaissement de la durée légale hebdomadaire (40 heures en 1936, 35 heures en 2000), l'allongement de la durée des congés payés (15 jours contre 0 auparavant en 1936, pour arriver à 5 semaines depuis 1981).

Et puis notre système de Sécurité sociale ne serait-il pour rien dans cette situation où l'état de santé de la population n'a plus grand chose à voir avec celle qui prévalait pour les générations qui ne l'ont pas connue ?

Il se trouve que ces deux systèmes solidaires, construits à la Libération suivant les préconisations du Conseil National de la Résistance, sont depuis très longtemps dans le collimateur du Medef. Depuis le début, ces deux systèmes qui

échappent à la sphère marchande, sont restés comme deux arrêtes dans la gorge du grand patronat. Ce sont là gémit-il, des *charges*, qui *plombent la compétitivité des entreprises*. Or, il n'y a pas en la matière de « charges », mais des cotisations prélevées sur la richesse créée par les entreprises, donc créée par les salarié(e)s. Sans ces cotisations qui sont le pilier sur quoi repose le système de retraite par répartition, le système s'écroule ; de même pour la Sécurité sociale.

P. Calvet dans l'éditorial de Ouest-France du 13 mai dernier écrit : *Soyons réalistes et raisonnables : avons-nous d'autres choix que de remettre l'ouvrage sur le métier au vu de l'allongement croissant de l'espérance de vie ? Non.*

Circulez, il n'y a rien d'autre à voir ! La « pensée unique » pense pour vous. Mais, plus loin, dans le même article : *...le dossier tombe à pic pour donner des gages à Bruxelles sur notre réelle volonté à engager des réformes structurelles...* Et voilà donc le fin mot de l'histoire auprès de quoi le sempiternel baratin sur l'allongement de la vie ne sert qu'à tenter de faire avaler la pilule. En effet il s'agit fondamentalement d'obéir aux injonctions de la Commission européenne dans la foulée du Traité Merkel-Sarkozy ratifié par l'actuel Président de la République et dont l'objectif est de faire baisser le « coût du travail » et de satisfaire les exigences du grand patronat en le délestant de ses « charges », en brisant les « rigidités du marché du travail » (voir l'ANI), et autres « archaïsmes » (au rang desquels la Fonction Publique...). Et Chavet de conclure ainsi son article : *...avec la menace cégétiste à peine voilée d'automne « chaud » ...il faudra à coup sûr au gouvernement être persévérant et fin pédagogue.* Perseverare diabolicum !

« A coup sûr » c'est également à un travail de pédagogue que les mili-

tants de la FSU ont à se livrer, une fois de plus, en informant et en débattant avec les collègues des choix alternatifs que notre organisation syndicale met en avant pour consolider et améliorer notre système de retraite. Ce, d'autant plus que les fonctionnaires sont dans le collimateur et que s'orchestre d'ailleurs une nouvelle campagne contre ces nantis, ces privilégiés qu'ils seraient...

Car il existe bel et bien des politiques alternatives (que notre presse syndicale présente régulièrement). L'autre voie, c'est celle qui, refusant de toucher à la contribution des revenus du capital, d'augmenter les salaires et les pensions, prend acte du chômage de masse, refuse de s'engager pour doter le pays d'une véritable politique industrielle ; c'est la voie qui nourrit la crise, la récession ; c'est la voie qui prépare l'ouverture en grand des portes aux assurances privées, au chacun pour soi, à la loi de la jungle.

Ce travail d'information va aider pour réussir les mobilisations indispensables.

Le gouvernement a décidé d'aller vite, de boucler le dossier durant l'été, afin de soumettre son projet de loi au Parlement en septembre. Pas question de débat national, pas question de négociations véritables.

Ne nous laissons pas imposer une nouvelle « réforme » de régression sociale !

Après la mobilisation du 19 juin, continuons !

Au bout du compte, face à l'offensive d'un Medef d'autant plus dominateur et sûr de lui que le gouvernement lui accorde la plus grande attention au point de régler ses pas sur ses exigences, la vraie question n'est-elle pas : **dans quelle société voulons-nous vivre ? Quelle société voulons-nous construire ?**

Amédée Perrot